

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 12 décembre 2023

DÉLIBÉRATION N°2023_063

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION DE MÉDIATION SOCIALE

L'an deux mil vingt trois et le 12 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **6 décembre 2023**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Sylvaine PANABIÈRE, M. Guénohé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, M. Christophe THOMAS, M. Kewar CHEBANT.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Bénédicte JAMET DIEZ donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET, M. Mohammed MICHRAFY donne procuration à M. Alexandre DIAS, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE.

Absente :

Mme Seynabou GUEYE

Secrétaire de la séance : Monsieur Pierre OUALLET

Monsieur Pascal LABADIE expose :

Depuis le 1^{er} septembre 2019, la Ville de Bègles a renforcé son action publique en direction des quartiers en proposant une mission de médiation sociale mise en œuvre par le G.I.P Bordeaux Métropole Médiation. Cette mission se traduit par la présence de deux médiateurs qui interviennent prioritairement sur les quartiers des Terres Neuves et les résidences Maurice Thorez-les Goélands.

A titre indicatif, sur l'année 2023, les médiateurs ont rencontré 2956 personnes (la tranche d'âge 25 à 65 ans est majoritaire 50 % ; la tranche d'âge 19 à 25 ans est également fortement représentée 27 %).

La présence terrain représente 75 % de l'activité des médiateurs. Il s'agit pour les médiateurs d'observer les usages et d'aller vers les habitants et les commerçants pour une écoute active et un relevé d'ambiance. L'activité des médiateurs se traduit également par des interventions directes sur l'accès aux droits (santé, logement, emploi, ...), une veille technique (dégradations, véhicules épaves/ ventouses, présence de déchets/ encombrants...) et sociale.

La gestion des conflits (d'usage et de voisinage) et la mise en relation avec un partenaire représentent respectivement 6 % et 5 % de l'activité globale.

Enfin temps restant est consacré à une partie administrative (mission de reporting pour rendre compte de l'activité et des évolutions/ suivi des problématiques).

Au cours de l'année 2023, les médiateurs ont, entre autres, mis l'accent sur les thématiques suivantes :

- La place des femmes dans l'espace public et l'aide aux victimes par le biais de co-interventions avec le CIDFF. Cette action a permis d'aller vers les citoyens avec l'idée de mieux informer, sensibiliser et prévenir différentes formes de violences intrafamiliales, sexuelles, sexistes, discriminations.
- La présence aux abords des établissements scolaires et ce, afin de tisser du lien avec les collégiens et réguler les tensions qui peuvent apparaître à la sortie des classes notamment à la veille de vacances scolaires
- La sensibilisation des collégiens aux réseaux sociaux dans le cadre de la Quinzaine contre le harcèlement,
- L'activité prostitutionnelle mobilise les médiateurs : objectivation de problématique, orientation des personnes en situation de prostitution, apaisement des tensions (travailleuses du sexe/ riverains/ acteurs économiques).
- Les équipements sportifs situés en quartier prioritaire ou à proximité (city stade ; stade Duhourquet) font l'objet d'une attention particulière afin de réguler les conflits d'usage
- Limiter les risques de rupture de publics spécifiques (personnes isolées, personnes sans domicile fixe, personnes avec des troubles/ santé mentale, ...). A ce titre des co-interventions ont été impulsées avec le Centre Communal d'Action Sociale de Bègles et l'Equipe Mobile Psychiatrique Précarité.

Les apports au niveau territorial sont multiples et se traduisent par une meilleure connaissance des publics, une émergence des besoins non exprimés des habitants, davantage de réactivité face à des dysfonctionnements repérés sur l'espace public (qui nourrit parfois un sentiment d'insécurité), un accompagnement renforcé des publics vers l'accès aux droits et un apaisement des tensions inter-quartiers.

Dans un contexte de mutations (finalisation de la réhabilitation du quartier des Terres Neuves et de la rénovation de la résidence Maurice Thorez) et de crises successives qui impactent fortement les publics les plus précaires, les présences actives de proximité sont un outil incontournable qui répondent à ce besoin d'accompagnement des habitants qui s'inscrit dans la proximité et la régularité.

Sur l'année 2024, le G.I.P Médiation poursuivra sa feuille de route et sera mobilisé sur de nouveaux enjeux à savoir :

- Renforcer l'aller-vers et la veille sociale et territoriale
- Repérer les personnes les plus isolées et le public en situation de marginalité
- Enjeu prostitution : maintien du suivi de la problématique, faciliter la gestion de conflits d'usage et orientation vers l'accès aux droits
- Enjeu santé mentale : faciliter le repérage et les orientations pour les personnes en fragilité, en particulier en logement
- Enjeu santé nutritionnelle : veille sociale et diffusion d'information en direction des publics en situation de précarité.

Le coût total annuel de la mission s'élève à 91 027,15 € avec un prévisionnel des cofinancements à hauteur de 50 %. A ce titre, le montant prévisionnel de la prestation de service versée par la Ville de Bègles au G.I.P Médiation est de 45 471,47 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU la délibération n°10 de la séance du 28 juin 2019 relative à la convention de partenariat entre le Groupement d'Intérêt Public Bordeaux Métropole Médiation et la Ville de Bègles (relative à la réalisation d'un diagnostic de médiation sociale)

VU la délibération n°05 de la séance du 4 juillet 2019 relative à la convention de partenariat entre le Groupement d'Intérêt Public Bordeaux Métropole Médiation et la Ville de Bègles (relative au lancement de la médiation sociale)

VU la délibération n°01 de la séance du 29 septembre 2020 approuvant le renouvellement de la convention de partenariat entre le G.I.P Bordeaux Métropole Médiation et la ville de Bègles pour la période 1^{er} octobre 2020 au 31 décembre 2021

VU la délibération n°07 de la séance du 15 décembre 2020 autorisant la ville de Bègles à adhérer au Groupement d'Intérêt Public Bordeaux Métropole Médiation

VU la délibération n°12 de la séance du 07 décembre 2021 approuvant le renouvellement de la convention de partenariat entre le G.I.P Bordeaux Métropole Médiation et la ville de Bègles pour la période 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

VU la délibération n°08 de la séance du 06 décembre 2022 approuvant le renouvellement de la convention de partenariat entre le G.I.P Bordeaux Métropole Médiation et la ville de Bègles pour la période 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

VU les orientations définies lors de la séance plénière du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (C.L.S.P.D.) de Bègles du 20 janvier 2023

CONSIDÉRANT que les crises successives exposent davantage les plus vulnérables sur le plan sanitaire, économique et social, il est indispensable de poursuivre la présence des médiateurs au plus près des habitants des quartiers prioritaires

CONSIDÉRANT la présentation du bilan de la médiation sociale lors de la commission thématique « Proximité-Espaces Publics-Voirie-Tranquillité Publique et Ville Inclusive » du 21 septembre 2023

CONSIDÉRANT que la mise en place de cette mission de médiation sociale sur la commune de Bègles s'inscrit dans une démarche plus globale portée dans le cadre du contrat de ville métropolitain. Le développement de l'offre de médiation sociale est identifié comme un levier afin d'améliorer les conditions de vie des habitants dans les quartiers et lutter contre la précarité

CONSIDÉRANT le plan de financement prévisionnel joint en annexe

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la convention de partenariat entre le G.I.P. Médiation et la Ville de Bègles pour une mission de médiation sociale et de conflits de voisinage d'une durée d'un an (à savoir du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024).

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et tous documents afférents.

Article 3 : D'autoriser la Ville de Bègles à déposer un dossier de demande de subvention et à percevoir les subventions attribuées par Bordeaux Métropole au titre de la Politique de la Ville pour la mission de médiation sociale.

Article 4 : De prévoir les crédits sur le budget principal 2024 de la Ville chapitre 011 article 6228.

VOTANTS : 34		VOIX
Pour	34	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré le 12 décembre 2023

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

Monsieur Pierre OUALLET

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH

MISSION DE MEDIATION SOCIALE
BUDGET PREVISIONNEL AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

	DEPENSES (€)		RECETTES (€)	REPARTITION RECETTES (%)
2 médiateurs à 35h/ semaine (2 ETP)	80 482,64	Ville de Bègles	45 471,47	50
Coordination (6h/ semaine)	7 544,51	Préfecture (Poste d'adulte relais)	22 555,68	25
Frais de gestion de structure	3 000	Bordeaux Métropole (Politique de la Ville)	15 000	16
		Bailleur (Vilogia)	8 000	9
TOTAL DEPENSES	91 027,15	TOTAL RECETTES	91 027,15	100
Mise à disposition Local	1 800			